

CLUB FRANÇAIS DU GRIFFON D'ARRET A POIL DUR KORTHALS

REGLEMENT OFFICIEL DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE PRINTEMPS POUR GRIFFON KORTHALS (mise à jour du 25 mars 2011 et 16 mars 2012)

Art.1 CONSTITUTION

1. Il a été créé par le Club Français du Griffon d'Arrêt à Poil Dur Korthals, affilié à la Société Centrale Canine de la France, pays d'origine de la race Griffon Korthals organisme fédéré de la Fédération Cynologique Internationale, un Field Trial international de printemps pour Griffon KORTHALS, dénommé « Championnat d'Europe de Printemps pour Griffon Korthals » à courir par équipe représentative des pays européens, membres de la F.C.I.
2. Ce règlement a été réalisé avec le concours du Royal Griffon Club Belge, affilié à l'Union Royale Cynologique Saint-Hubert, du Club Italiano del Griffone Korthals, affilié à la Ente Nazionle della Cinofilia Italiana et du Nederlandse Korthals Griffon Club, affilié au Raad van Beherr op Kynologisch Gebied in Nederland.
3. Ce Championnat d'Europe pour Griffon Korthals sera organisé chaque année, à tour de rôle, par chacun des clubs participants sauf cas de force majeure.

Art. 2 BUT

Le but du Championnat d'Europe pour Griffon Korthals est la sélection des chiens chassant le plus efficacement dans un style le plus proche des critères de travail de la race. Cette sélection est effectuée en comparant, pendant un Field Trial, couru sur perdrix, les qualités des meilleurs chiens des pays participants afin de contribuer d'une façon essentielle à la sélection des meilleurs géniteurs pour l'amélioration des chiens de la race Griffon Korthals et de stimuler l'intérêt des amateurs.

Art. 3 GENRE DE CONCOURS

1. Le Championnat d'Europe pour Griffon Korthals est un Field Trial de printemps.
2. Le CACT et le CACIT seront mis en compétition par l'entremise de la société nationale canine dirigeante de la nation du club organisateur.
3. Le Championnat d'Europe pour Griffon Korthals se court en solo et pendant deux jours, sauf cas de force majeure avec attribution du CACIT après barrage sur les 2 jours.
4. Le Championnat d'Europe pour Griffon Korthals a lieu uniquement sur perdrix rouges et grises. Cependant il pourra être tenu compte dans le classement des bons points mais non

des fautes sauf poursuite, pris sur tous autres gibiers. Un chien ne peut être classé que s'il a pris au moins un point valable sur perdrix.

5. Un barrage éventuel sera couru en couple.

Art. 4 ORGANISATION

1. Pour tous concernant le Championnat d'Europe pour Griffon Korthals les clubs nommés dans l'article 1, désignent un comité permanent, dénommé Comité Organisateur. Dans le Comité Organisateur chaque club sera représenté.
2. Le Comité Organisateur aura la charge de :
 - a) Désigner, au moins un an à l'avance, le club auquel sera confiée l'organisation pratique du Championnat d'Europe pour Griffon Korthals (Club Organisateur) ;
 - b) Fixer le montant de l'inscription par concurrent pour l'année suivante ;
 - c) Prendre toutes les initiatives nécessaires à la bonne réalisation du Championnat d'Europe pour Griffon Korthals
3. Le Club Organisateur aura la charge de :
 - a) Fixer et de communiquer la date de la manifestation antérieurement au premier novembre de l'année précédent le Championnat d'Europe pour Griffon Korthals ;
 - b) Demander en temps utile, Le CACT national de son pays et le CACIT de la FCI par l'entremise de la société nationale canine dirigeante de son pays ;
 - c) L'annonce de la manifestation, les invitations et les autres formalités concernant l'organisation du Championnat d'Europe pour Griffon Korthals.

Art. 5 COMPOSITION DES EQUIPES NATIONALES

1. Chaque pays sera représenté par une seule équipe de deux chiens au minimum et de **six chiens au maximum**.
2. Un chien de réserve peut être désigné, pourvu qu'il ait été préalablement signalé suivant les termes du présent règlement.
3. Chaque club est libre de la composition de son équipe nationale.
4. La compétition est ouverte aux concurrents amateurs et professionnels.
5.
 - a) seront admis dans une équipe nationale uniquement les chiens qui ont, le jour du **Championnat d'Europe**, depuis au moins six mois la nationalité du pays qu'ils représentent.
 - b) Le chien est de la nationalité de son propriétaire, qui peut le faire présenter par un conducteur d'une autre nationalité que la sienne.
 - c) Le chien d'un propriétaire étranger peut faire partie de l'équipe nationale du pays où ce dernier est domicilié depuis au moins trois ans.
 - d) Tout chien ayant couru dans l'équipe nationale d'un pays ne pourra jamais, par la suite, courir dans l'équipe nationale d'un autre pays.

6. Les équipes nationales participantes au Championnat d'Europe pour Griffon Korthals seront représentées par un chef d'équipe, qui sera muni d'une lettre accréditive de son pays. Son rôle est de diriger son équipe au cours du **Championnat d'Europe**. Les noms des chefs des équipes devront figurer sur le programme.
7. Les chefs d'équipe auront la possibilité de remplacer tout chien jusqu'au dernier moment par le chien de réserve.
8. **La composition des équipes arrêtée par les chefs d'équipes de chaque nation sera maintenue sans aucune modification pour les deux jours de concours.**

Art. 6 LES ENGAGEMENTS

1. La composition exacte des équipes nationales (y compris le chien de réserve) doit parvenir au Club Organisateur au moins 10 jours avant la date du Championnat d'Europe pour Griffon Korthals.
2. Aucune inscription ni aucun changement ne sera accepté après le délai fixé ci-dessus.
3. Les inscriptions pour le Championnat d'Europe pour Griffon Korthals peuvent être faites sur papier libre. Les engagements ne seront valables que s'ils sont accompagnés :
 - I. Des nom, race sexe, âge du chien, livre d'origine et numéro et celui du tatouage ainsi que du carnet de travail ;
 - II. Du nom du père et de la mère du chien ;
 - III. Du nom et de l'adresse de l'éleveur, du propriétaire et du conducteur, qui devront figurer sur le programme.

Art. 7 MONTANT DES ENGAGEMENTS

Le montant des droits d'inscription par concurrent est fixé chaque année par le Comité Organisateur. Les engagements ne seront acceptés que si le montant des droits d'inscription est joint.

Art. 8 REPARTITION DES CHIENS

1. Un minimum de 6 chiens et un maximum de 12 chiens par série est prévu.
2. Tenant compte de la disposition ci-dessus, la décision concernant le nombre des séries a été laissée au Club Organisateur.
3. Le Club Organisateur veillera à ce que les chiens de chaque équipe soient répartis proportionnellement dans les différentes séries.
4. Le tirage au sort pour l'ordre de passage des chiens sera fait la veille au soir.

Art. 9 LES JUGES

1. Le jury est composé de 2 ou 3 juges par série.
2. Chaque club participant devra désigner un juge.

3. Le président du jury est le juge désigné par le Club Organisateur.
4. Seuls sont autorisés à juger, les juges qualifiés pour les Field Trials internationaux de printemps pour chiens d'arrêt continentaux et dont le nom figure sur la liste des juges du pays où ils résident habituellement
5. Un barrage éventuel pour le CACIT (ou, pour le cas d'égalité sans CACT mais avec Excellent) sera jugé par 3 juges. Le président du jury pour le barrage est, quelle que soit la nationalité des concurrents, le juge désigné par le club organisateur. Les deux autres juges sont désignés par tirage au sort.
6. Les frais de déplacement, d'hébergement et des repas des juges seront à la charge des clubs qui ont désigné les juges.

Art. 10 JUGEMENT

1. Le jugement et l'appréciation du jury sont sans appel
2. Les Règlements Officiels des Field Trials Internationaux et Epreuves de Chasse Internationales pour Chiens d'Arrêt Continentaux, dernière édition, seront appliqués **en particulier le règlement de la coupe d'Europe de Printemps.**

Art. 11 CLASSEMENT (réf. Art. VIII.11 classement du règlement de la coupe d'Europe de Printemps - FCI)

1. Des notes, attribuées à chaque chien, découlera un classement individuel permettant de déterminer le classement par équipe suivant la cotation ci-dessous :

CACIT.....	12 points
RCACIT.....	11 points
CACT.....	10 points
RCACT.....	9 points
EXCELLENT quel que soit le classement.....	8 points
TRES BON quel que soit le classement.....	5 points
CQN.....	3 points
BON quel que soit le classement.....	2 points

Les notes ne sont pas cumulables.

2. **Pour figurer au classement par pays une équipe doit obligatoirement avoir classé 2 chiens sur les 2 jours avec un minimum de 9 points.**
3. **Le gagnant individuel du championnat d'Europe des Griffons Korthals sera celui qui aura le plus grand nombre de points sur les 2 jours avec au moins le qualificatif Excellent.**

4. En cas d'égalité des points de deux équipes pour le classement par équipe ou de deux chiens pour le classement individuel, il sera tenu compte uniquement des meilleurs qualificatifs obtenus.

Un barrage pourra être organisé si plusieurs chiens n'ont qu'un excellent afin de retenir le meilleur pour le titre de Champion d'Europe.

Art. 12 PRIX (réf. Art. VIII. 12 du règlement de la coupe d'Europe de Printemps - FCI)

1. Une coupe pour l'équipe gagnante du Championnat d'Europe de **printemps** des Griffons Korthals et des prix, dont un souvenir à chacun des participants, seront offerts par le club organisateur.
2. Une coupe pour le gagnant individuel du Championnat d'Europe de **printemps** des Griffons Korthals, sera offerte par le club organisateur à condition que le gagnant ait obtenu au moins le qualificatif excellent.

Art. 13 LITIGES

En cas de litiges, les réclamations éventuelles seront tranchées sur le champ par les membres du Comité Organisateur.

Art. 14 DISPOSITIONS FINALES

1. Les clubs spécialisés de race Griffon Korthals des pays européens sont invités à participer à l'organisation du Championnat d'Europe de **printemps** des Griffons Korthals à condition d'être affiliés à la société nationale canine dirigeante membre de la Fédération Cynologique Internationale de leur pays et de reconnaître le présent règlement.
2. Le présent règlement ne peut être modifié que sur la proposition du Club Français du Griffon d'Arrêt à Poil Dur Korthals et en accord avec les clubs nommés dans l'article 1.2

La première rédaction de ce règlement a été approuvée par les clubs mentionnés ci-dessous à Binas en Ouzouer le 30 mars 2002

Club Français Griffon d'Arrêt à Poil Dur Korthals, affilié à la Société Centrale Canine
Jacques Carpentier, président

Royal Griffon Club Belge, affilié à l'Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Willy Grumiaux, président

Club Italiano del Griffone Korthals, affilié à la Ente Nazionale della Cinofilia Italiana
Costanzo Gistri, président

Nederlandse Korthals Griffon Club, affilié au Raad van Beheer op Kynologisch Gebied in Nederland
René Braspenning, président

Sur proposition du Président du club Français du GRIFFON KORTHALS , A. Gallet Lachaise, des mises à jour ont été proposées. Elles ont été définitivement validées par le comité du G.K.I. le 16 mars 2012 à Péronnes (82)

ANNEXES

Les chapitres I, II , VII et **VIII** des Règlements Officiels des Field Trials Internationaux et Epreuves de Chasse Internationales pour Chiens d'Arrêt Continentaux de la Fédération Cynologique Internationale :

I - Dispositions Générales ;

II - Field Trial de Printemps **avec dérogation de l'article II/21** ;

VII - Règlement d'attribution des Championnats Internationaux de Travail.

VIII - **Règlement de la Coupe d'Europe de printemps**

Avec dérogation des articles VIII 5 alinéas 1 et 4 et VIII 11 alinéas 2 et 3

Les parties en caractères gras ont été approuvées par le Comité du G.K.I. réuni le 25 mars 2011 à GILZE – RIJEN (Pays Bas)

L'article 5 -8 a été approuvé par le comité du G.K.I. réuni le 16 mars 2012 à Péronnes (France)